

Glossaire

TOUT AFFICHER

0-9

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

DÉFINITION

Rabattements

Déplacements assurant la liaison vers une gare ou un arrêt du réseau de transport collectif.

DÉFINITION

Report modal

Passage d'un mode de déplacement à un autre mode.

DÉFINITION

Requalification (d'un espace public)

Action de traitement et de recomposition d'un axe, d'une place, d'un carrefour, etc. Le plus souvent une requalification s'accompagne d'un objectif de meilleur partage entre modes de déplacements.

DÉFINITION

Réseau (de) Transport en Commun Urbain

Premier réseau : le Premier Réseau concerne uniquement le transport de voyageurs en mode guidé (métros,

trains, tramways). L'ensemble de ces réseaux constitue traditionnellement la structure principale de l'offre avec des caractéristiques communes en termes de qualité de l'offre : horaires extensifs d'exploitation, fiabilité des temps de parcours, vitesse commerciale supérieure à 20 km/h, intervalles réduits. Deuxième réseau : Réseau constitué des lignes principales d'autobus en site protégé (ou site propre) pour donner à ces lignes des caractéristiques de qualité de l'offre qui soient alignées sur le premier réseau en terme d'horaire, d'intervalles et qui s'en approche en matière de vitesse commerciale et de fiabilité. Troisième réseau : Réseau constitué des autres lignes d'autobus, moins protégées en matière de circulation, avec des horaires d'exploitation plus adaptés à des flux faibles pour assurer des dessertes de quartiers et rabattre les voyageurs sur des pôles d'échanges avantageux.

DÉFINITION

Réseau magistral

Réseaux d'infrastructures (voies ferrées, autoroutes, voies rapides) qui assurent les déplacements des personnes et des marchandises à l'échelle de la Région.

DÉFINITION

Réseau principal

Réseau de voirie et de bus qui structure les déplacements au sein de la zone agglomérée...

DÉFINITION

Réseau viaire

Réseau de voiries.

DÉFINITION

Rotation du stationnement

Phénomène de remplacement d'un véhicule en stationnement par un autre.

DÉFINITION

Rue

La rue comporte le plus souvent une chaussée centrale dédiée à la circulation longitudinale (véhicules, vélos) ainsi que des trottoirs ou espaces latéraux, matérialisés le plus souvent par des bordures. Des potelets, par

exemple, peuvent être placés pour protéger ces espaces contre le stationnement sauvage. Les plus petites rues sont appelées voies résidentielles et voies de desserte parce qu'elles assurent la desserte du quartier. Les plus grandes sont des voies de liaison intercommunale assurant essentiellement le trafic de transit.

DÉFINITION

Rupture de charge

Changement de mode de transport vers un autre pour effectuer un même déplacement.
